

CHANGEMENT D'ADRESSE PERSONNELLE DU DIRIGEANT OU DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A noter :

- Pas de changement de siège social
- Cette formalité ne nécessite pas la modification des statuts ni la publication dans un journal d'annonces légales

Attention : les documents doivent être fournis en 2 exemplaires dont 1 original pour le Greffe

PIÈCE OBLIGATOIRE

- ◆ Le **FORMULAIRE [M3 SARL](#) ou [M3 SAS](#)** à compléter et à signer
- ◆ La **[DÉCLARATION CMA 31](#)** à compléter et à signer

FRAIS Chambre de Métiers + Greffe

- ◆ Consulter le site de la Chambre de Métiers (www.cm-toulouse.fr) - « [Tarifs](#) »

POUVOIR

- ◆ Si vous mandatez une personne : complétez le **[Pouvoir](#)** en 2 exemplaires (avec signature originale)